

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC salue la qualité du travail collectif produit par la Commission Environnement, perpétuant une longue tradition au sein de notre Assemblée au service de la protection de la biodiversité.

Le groupe CFE-CGC regrette cependant de ne pas pouvoir siéger au sein de cette commission.

Déjà consciente de l'importance de la défense de la biodiversité, la CFE-CGC avait adhéré dès 2011 à la charte d'engagement de la SNB2.

Il est important de mentionner que la CFE-CGC, a été notamment co-rapporteur du rapport « l'empreinte biodiversité des entreprises » en 2020 dans le cadre de France Stratégie.

Dans ce rapport une recommandation avait été faite aux organisations syndicales de salariés : à savoir sensibiliser leurs adhérents aux enjeux de la biodiversité et de la lutte contre la déforestation importée. Afin de concrétiser cette préconisation il nous est apparu essentiel de déposer un dossier auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'initiative « Partenaire engagé pour la nature ». En octobre 2021 nous avons obtenu nous reconnaissance comme «Partenaire engagé pour la nature» avec des actions en faveur de la préservation des écosystèmes notamment une formation biodiversité à destination des militants et des adhérents.

De plus parmi les enjeux de biodiversité pour les entreprises, la CFE-CGC soutient la création d'un label biodiversité basé sur la nouvelle norme NF X32-001. Nous avons par ailleurs participé au lancement du Guide CPME-Comité 21 « PME, pourquoi et comment agir pour protéger la biodiversité ? ».

Le développement durable est un enjeu majeur et une volonté politique à la CFE-CGC. Il s'agira de bâtir demain un quotidien durable pour offrir aux salariés et citoyens de réelles perspectives en termes d'emploi et de qualité de vie.

Si l'objectif premier est de faire évoluer les pratiques des métiers vers des pratiques prenant pleinement en compte la biodiversité, il n'en demeure pas moins

nécessaire de maintenir un haut niveau de formation indispensable aux études préalables permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les atteintes à la biodiversité.

Au niveau international et européen, le groupe CFE-CGC rappelle que la mise en œuvre d'une politique harmonisée de développement durable est primordiale pour accompagner les politiques nationales et fixer un cadre commun européen. Une telle politique permettra d'enclencher une dynamique positive pour une croissance durable et inclusive et pourra constituer un levier de compétitivité à l'international. La stratégie nationale biodiversité devra par conséquent être le socle de nos politiques européennes en la matière.

Au niveau territorial, le groupe CFE-CGC rappelle l'importance d'accompagner cette stratégie par un dialogue dynamique entre les partenaires à l'échelle locale, départementale et régionale. Le succès de la Stratégie Nationale Biodiversité passera par la territorialisation efficace des recommandations, par une gouvernance claire et une responsabilisation des acteurs, dans le respect des aspirations au développement économique et social des territoires concernés.

Pour la CFE-CGC, la préservation de la biodiversité passe impérativement par un investissement dans la recherche notamment en termes d'indicateurs de mesure de l'empreinte biodiversité des entreprises et dans l'amélioration de l'état global des écosystèmes. L'Etat français doit encourager ce champ en afin d'en préciser les concepts et les outils nécessaires à la préservation de la biodiversité. De plus, il est impératif d'intégrer ce thème dans la formation initiale et continue afin de sensibiliser les citoyens.

Au niveau social, le groupe CFE-CGC souhaite souligner plusieurs points majeurs :

- La nécessité de rénover et de renforcer le dialogue social au-delà des avancées apportées par la Loi « climat et résilience » (article 40 notamment) pour mieux prendre en compte les questions environnementales dont la biodiversité dans l'entreprise ;
- L'attribution de moyens ad hoc au comité social économique (CSE) afin de lui permettre d'appréhender au mieux les questions environnementales ;
- L'intégration de la biodiversité dans le rapport social et environnemental que doivent réaliser les entreprises dans le cadre de l'article 225-102-1 du code de commerce ;
- Mobiliser tous les acteurs à tous les niveaux pour promouvoir une gouvernance responsable ;
- Améliorer la cohésion de la société en protégeant nos ressources pour minimiser l'impact des activités humaines et du changement climatique sur nos environnements, nos modes de vie et notre bien-être.

Au niveau politique, le groupe CFE-CGC rappelle que la mise en œuvre de cette SNB3 impliquera une politique volontariste. Les objectifs de cette stratégie ne sauraient être atteints sans une politique cohérente de l'Etat en termes de moyens humains, financiers, de formation, et sans l'évaluation constante d'indicateurs de suivi.

Notre groupe est convaincu que le développement durable repose sur un changement de paradigme exigeant une transition associant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cette évolution doit se faire avec et pour les salariés et citoyens, d'où la nécessité du renforcement de leur implication dans les choix de société et de ceux des entreprises, qui engagent leur avenir.

La CFE-CGC se retrouve dans la contribution du CESE à la « Stratégie Nationale Biodiversité 3 » proposée et l'a voté.